

9.-Enseignement supérieur recherche

9.1- Enseignant théoricien du supérieur au conservatoire

Définition synthétique

À partir de son expérience d'artiste ou de praticien, de chercheur, assure, en cohérence avec un projet pédagogique de l'établissement, un ensemble d'enseignements, dans une discipline artistique ou culturelle, destinés à former, orienter et sensibiliser des étudiants à une démarche artistique, à ses conditions d'exercice, notamment dans un contexte d'internationalisation, et aux enjeux de la création contemporaine.

Activités principales

- Définir et assurer un projet pédagogique, lié à l'histoire ou à la pratique artistique
 - Participer au suivi des travaux d'élèves
 - Participer à l'organisation et à la bonne marche des cursus d'étude, le cas échéant en assurant une responsabilité de coordination
 - Contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiants
 - Contribuer à l'élaboration du projet pédagogique de l'établissement
- Définir et assurer un projet pédagogique, lié à la culture de la discipline et à son inscription dans le monde contemporain
- Suivre et accompagner les travaux des étudiants dans les trois cycles LMD

Fiche 9

9.-Enseignement supérieur recherche

9.2- Enseignant en langues des écoles nationales supérieures d'architecture

Définition synthétique

À partir de son expérience d'enseignant ou de praticien en architecture, paysage, etc... assure, en cohérence avec un projet pédagogique, un ensemble d'enseignements en langues (étrangères ou français), destinés à renforcer les connaissances des étudiants en « langage technique » adapté à leurs études. Cet enseignement, compte tenu de l'internationalisation est nécessaire tant en langues étrangères qu'en français pour les étudiants erasmus et sous convention.

Activités principales

- Former les étudiants au langage technique lié à l'architecture en langues étrangères et en français
- Participer à un module d'enseignement et adapter les cours en fonction de la discipline étudiée
- Participer au suivi des travaux d'élèves
- Participer à l'organisation et à la bonne marche des cursus d'étude, le cas échéant en assurant une responsabilité de coordination
- Contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiants

Fiche 9

9.-Enseignement supérieur recherche

9.3- Accompagnateur

Définition synthétique

*Accompagne musicalement une ou des classes instrumentales, vocales ou chorégraphiques.
Excellent instrumentiste, doué d'une grande culture des répertoires dédiés, spécialisé en
accompagnement.*

Activités principales

- accompagner les cours, les performances, les évaluations des disciplines concernées
- répondre aux suggestions des enseignants
- suggérer des propositions musicales en situation d'autonomie face aux étudiants
- participer à la mise en œuvre des projets du département et des travaux personnels des étudiants musiciens ou danseurs